

CS COMMUNICATION ET SYSTEMES

Société Anonyme

54-56, avenue Hoche
75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

CS COMMUNICATION ET SYSTEMES

Société Anonyme

54-56, avenue Hoche
75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CS COMMUNICATION ET SYSTEMES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Préambule » de la note V « Note aux comptes consolidés 2012 » et la note 30 « Evènements post-clôture » de l'annexe aux comptes consolidés relative à la continuité d'exploitation et aux raisons pour lesquelles les comptes consolidés ont été arrêtés en retenant le principe de continuité. Ces notes exposent l'accord conclu le 5 juin 2013 avec les partenaires financiers du Groupe dont la mise en œuvre est soumise à la réalisation d'une augmentation de capital de 15 M€ avant le 15 août 2013.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que le paragraphe « Préambule » et la Note 30 « Evènements post-clôture » des notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée de la situation de la société au regard de sa situation financière et des mesures permettant d'assurer la continuité d'exploitation.
- Le Groupe constate les résultats sur les contrats au forfait selon les modalités décrites dans la note 1.6 « Reconnaissance des produits des activités ordinaires » des notes aux comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction Générale.
- Le Groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des goodwill, et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.7.1 « Goodwill » des notes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donnait une information appropriée.
- Les impôts différés actifs ont été évalués conformément aux règles et méthodes décrites dans la note 1.12 « impôts différés » des notes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités d'estimation des prévisions de résultats fiscaux et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donnait une information appropriée.

- Les provisions ont été évaluées conformément aux règles et méthodes décrites dans la note 1.13 « Provisions » des notes aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les processus mis en place par la Direction générale pour identifier et évaluer les risques et vérifié l'information financière fournie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2013

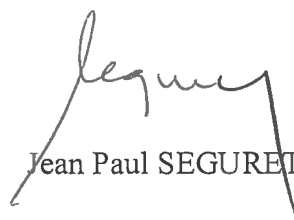
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Michel BARBET-MASSIN

DELOITTE & ASSOCIES



Jean Paul SEURET

I. – Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
(en milliers d'euros)			
Goodwill	5	35 948	36 112
Immobilisations incorporelles	5	1 546	2 532
Immobilisations corporelles	6	4 088	4 260
Titres mis en équivalence	7	51	51
Actifs financiers non courants	8	24 339	16 085
Impôts différés	9	895	1 000
Total de l'actif non courant		66 868	60 040
Stocks et en-cours	10	198	2 496
Clients et autres débiteurs	11	104 101	113 049
Instruments financiers dérivés	12	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	21 151	33 334
Actifs relatifs aux activités non poursuivies	4	189	582
Total de l'actif courant		125 639	149 461
TOTAL DE L'ACTIF		192 506	209 501
PASSIF			
(en milliers d'euros)			
Capital social		6 307	31 533
Primes liées au capital		52 458	44 708
Actions propres		(3 539)	(3 583)
Réserves consolidées		(38 283)	(58 492)
Total des capitaux propres du groupe		16 943	14 166
Participations ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)		529	733
Total des capitaux propres	14	17 472	14 899
Provisions non courantes	15	6 605	4 357
Avantages du personnel	16	7 720	7 881
Emprunts et passifs financiers	17	207	572
Passifs d'impôts différés	18	120	101
Autres passifs non courants	18	4	506
Total du passif non courant		14 656	13 417
Provisions courantes	15	2 398	4 235
Concours bancaires courants	13-17	17 499	18 286
Autres emprunts et passifs financiers	17	19 763	20 647
Fournisseurs et autres créditeurs	18	120 320	134 748
Instruments financiers dérivés	12	0	2 850
Passifs relatifs aux activités non poursuivies	4	399	419
Total du passif courant		160 379	181 185
TOTAL DU PASSIF		192 506	209 501

II. – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2012	31/12/2011 (*)
Chiffre d'affaires		172 794	169 229
Autres produits de l'activité		898	315
Produits des activités ordinaires		173 692	169 544
Achats et charges externes		(58 675)	(51 587)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 444)	(2 409)
Charges de personnel	19	(101 873)	(108 051)
Autres charges d'exploitation		(364)	(880)
Amortissements	20	(3 137)	(3 103)
Provisions	20	(10)	(2 195)
Marge opérationnelle		7 189	1 320
Autres produits opérationnels	21	3 001	3 885
Autres charges opérationnelles	21	(8 241)	(12 993)
Résultat opérationnel		1 948	(7 788)
Résultat financier	22	(7 576)	(4 108)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		(5 628)	(11 896)
Impôt sur le résultat	23	(2 359)	(2 041)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	(1)	0
Résultat généré par les activités poursuivies		(7 986)	(13 937)
Résultat net des activités non poursuivies	4	10 526	(2 112)
Résultat net		2 539	(16 049)
- Dont intérêts minoritaires		(94)	341
- Dont part du groupe		2 633	(16 390)
Résultat du groupe par action :			
Résultat net	14	0,43	(2,71)
Résultat net dilué	14	0,43	(2,63)
Résultat net des activités poursuivies	14	(1,30)	(2,36)
Résultat net dilué des activités poursuivies	14	(1,30)	(2,30)

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	2 539	(16 049)
- Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	892	1 105
- Ecart de change sur conversion des activités à l'étranger	(496)	(193)
- Financement investissement net dans filiale étrangère	(513)	534
- Changements d'hypothèses actuarielles	175	
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	58	1 446
Résultat net global	2 597	(14 603)
- dont part du groupe	2 691	(14 951)
- dont part des minoritaires	(94)	348

III. – Tableau de flux de trésorerie

		31/12/2012	31/12/2011 (*)
(en milliers d'euros)			
Résultat net consolidé		2 539	-16 049
<i>Résultat net des activités abandonnées (neutralisé)</i>		10 526	-2 112
Résultat net consolidé des activités poursuivies		(7 987)	(13 937)
Quote part résultat mises en équivalence		1	
Elimination des produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
- Amortissements et provisions		6 273	5 916
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés		0	(141)
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		892	(2 316)
Coût de l'endettement financier net		2 774	1 939
Charge d'impôt		2 482	2 041
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	A	4 435	(6 498)
Impôt versé	B	(2 252)	(2 041)
Variation du BFR lié aux activités poursuivies	C	(9 049)	(14 205)
Variation de la créance crédit impôt recherche	C'	(6 819)	(5 779)
<i>Incidence des activités destinées à la vente</i>	D	(1 447)	(1 606)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	E=A+B+C+C'+D	(15 132)	(30 129)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 387)	(2 385)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	385
Encaissements liés aux cessions des activités cédées			
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		(1 241)	(395)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers		14 187	208
Incidence des variations de périmètre : trésorerie d'ouverture		0	23
<i>Incidence des activités destinées à la vente</i>		102	(129)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	F	10 662	(2 293)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 607	10 301
Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		(5 400)	(126)
Augmentations de capital		0	1
Achats d'actions d'autocontrôle		(303)	(104)
Ventes d'actions d'autocontrôle		376	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	(69)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(108)	
Financement investissement dans filiale étrangère		0	
Coût endettement financier net versé		(2 953)	(1 939)
Autres produits et charges financières		86	
<i>Incidence des activités destinées à la vente</i>		(537)	534
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	G	(4 232)	8 598
Incidence des variations du cours des monnaies étrangères	H	222	1
<i>Incidence du reclassement en activités destinées à la vente</i>	I	(2 916)	0
Variation nette de trésorerie	J=+E+F+G+H+I	(11 396)	(23 823)
Trésorerie en début de période	J	15 048	38 871
Trésorerie en fin de période (note 13)	K	3 652	15 048

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

IV. - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Total part du Groupe	Part des Minoritaires	Capitaux propres consolidés
Situation au 1er janvier 2011	31 533	46 670	(43 788)	(1 601)	(3 687)	29 127	508	29 635
Résultat de la période			(16 390)			(16 390)	341	(16 049)
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres			1 639	(200)		1 439	7	1 446
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(14 751)	(200)	0	(14 951)	348	(14 603)
Affectation du résultat n-1 dans la prime d'émission		(1 963)	1 963					
Augmentation de capital de la société mère		1				1		1
Variation des titres d'autocontrôle			(115)		12	(103)		(103)
Distribution de dividendes						0	(123)	(123)
Variation de périmètre			7	(7)		0		
Actions gratuites					92	92		92
Situation au 31 décembre 2011	31 533	44 708	(56 684)	(1 808)	(3 583)	14 166	733	14 899
Résultat de la période			2 633			2 633	(94)	2 539
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres			554	(496)		58		58
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	3 187	(496)	0	2 691	(94)	2 597
Affectation du résultat n-1 dans la prime d'émission		(17 476)	17 476					
Réduction de capital de la société mère	(25 226)	25 226				0		0
Variation des titres d'autocontrôle			42		44	86		86
Distribution de dividendes						0	(110)	(110)
Variation de périmètre			(2 345)	2 345		0		
Actions gratuites						0		
Situation au 31 décembre 2012	6 307	52 458	(38 324)	41	(3 539)	16 943	529	17 472

V - Notes aux comptes consolidés 2012

Préambule

Le groupe CS Communication & Systèmes (CS) est maître d'œuvre pour la conception, l'intégration et l'exploitation de systèmes critiques ; il intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses clients.

CS Communication & Systèmes, société mère du groupe est une société anonyme de droit français dont le siège social est à Paris, 54-56 avenue Hoche. CS est cotée à Paris sur le marché Eurolist d'Euronext (code ISIN FR0007317813).

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 de la société CS Communication et Systèmes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 juin 2013.

Faits marquants :

Le groupe a conclu le 27 avril 2012 un accord avec ses partenaires bancaires et financiers qui, moyennant divers nantissements de titres et de garanties, acte :

- le rééchelonnement et l'amortissement du prêt à moyen terme de 10,4 M€ du 15 juillet 2012 jusqu'au 30 janvier 2015 au plus tard ;
- le report de l'échéance du crédit relais de 5,4 M€ du 30 juin 2012 jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard ;
- l'ouverture de lignes confirmées jusqu'au 31 décembre 2013 de 19 M€ et de 8 M€ respectivement pour de nouveaux cautionnements et de nouvelles couvertures de change destinés principalement à la mise en œuvre de nouveaux contrats commerciaux ;
- la confirmation et l'aménagement de la convention d'affacturage avec Eurofactor, avec un plafond de financement de 14 M€ jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- la confirmation et l'aménagement de la ligne de mobilisation de créances Loi Dailly accordée par OSEO, avec un plafond de financement porté à 17,5 M€ jusqu'au 30 juin 2013 ;
- La mise en place d'un concours bancaire garanti par les créances « Crédit Impôt Recherche » pour l'exercice 2011.

Le groupe a également obtenu le rééchelonnement jusqu'en septembre 2013 du solde (soit environ 7 M€) du moratoire fiscal et social qui lui avait été accordé en 2011.

Le 1er octobre 2012, CS a finalisé la cession de son activité « Transport ITS » à Sanef opérateur de service global et spécialiste des infrastructures de mobilité, pour une valeur d'entreprise de 15 M€. Cette opération concrétise le recentrage stratégique de CS et s'inscrit dans le processus de désendettement du groupe et de renforcement de ses fonds propres.

Compte tenu de nouveaux accords conclus le 5 juin 2013 avec les partenaires financiers, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital de 15 M€ (Cf. Note 30 – événements postérieurs à la clôture), le conseil d'administration a décidé d'arrêter les présents états financiers dans une perspective de continuité d'exploitation.

Note 1 - Principes comptables

1.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing interpretation Committee).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Normes, amendements et interprétations applicables en 2012

L'amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers » est d'application obligatoire en 2012. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe CS.

Normes, amendements et interprétations d'application optionnelle en 2012

L'amendement à IAS 1 publié par l'IASB le 16 juin 2011 et adopté par l'Union européenne le 6 juin 2012 « Présentation des autres éléments du résultat global (Other Comprehensive Income) » a été déjà appliqué par anticipation en 2011. Cet amendement exige notamment de présenter des sous-totaux distincts des éléments composant les « autres éléments du résultat global » qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » de l'état des résultats et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat. Cet amendement exige aussi que les impôts relatifs aux éléments présentés avant impôts soient présentés de manière séparée pour chacun des deux groupes d'éléments composant les autres éléments du résultat global.

Quant aux amendements à IAS 19 « Avantage du personnel », le Groupe a déjà retenu la méthode du « SORIE ».

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB

Le Groupe CS n'a pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes, qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme redéfinit la démarche d'appréciation du contrôle. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'union Européenne au 1er janvier 2014.
- IFRS 11 « Partenariats » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme introduit une distinction entre les entreprises communes et les co-entreprises et prévoit pour ces dernières une seule méthode de comptabilisation, la mise en équivalence en supprimant l'option pour l'intégration proportionnelle. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 11 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.
- IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 12 " informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités " est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.
- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IAS 27 (2011) "Etats financiers individuels" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.
- IAS 28 révisée (2011) « Participations dans des entreprises associées et co-entreprises » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IAS 28 (2011) "Participation dans des entreprises associées et des coentreprises" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'application fixée par l'IASB concerne les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après ; une application anticipée étant autorisée. L'objectif de la norme est de fournir dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IAS/IFRS. Elle ne constitue pas un accroissement des possibilités d'utiliser la juste valeur dans le reporting financier.
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » publiée par l'IASB le 19 octobre 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Compte tenu de son activité, cette interprétation n'est pas applicable au groupe.
- Amendements à IAS 12 « impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » publiés par l'IASB le 20 décembre 2010 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Au niveau d'IASB, ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 ; une application anticipée est autorisée, au niveau Européen, cette norme est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013.
- IFRS 1 amendée « première application des IFRS » concernant l'hyper inflation grave et la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants, publiée par l'IASB le 20 décembre 2010 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013. Compte tenu de son activité, cette interprétation n'est pas applicable au groupe.
- Amendement à IAS 32 « Instruments Financiers : Présentation – compensation des actifs/passifs financiers » adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cet amendement est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014. Il vise à clarifier les conditions d'application des critères de compensation d'actifs et passifs financiers énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32, en précisant la notion de droit actuel juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ainsi que les circonstances dans lesquelles certains règlements bruts pourraient être équivalents à des règlements nets.

Ces améliorations, amendements et interprétations sont en cours d'analyse par le Groupe mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés futurs du Groupe.

1.2 Consolidation

CS Communication & Systèmes et les sociétés placées sous son contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Les entités dans lesquelles le groupe ne détient ni ne dispose de la moitié des droits de vote mais a contractuellement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles sont également intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles CS Communication & Systèmes exerce directement ou indirectement une influence notable, mais sans en avoir le contrôle exclusif, sont mises en équivalence.

Les sociétés ou groupements contrôlés conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle ou mises en équivalence après une analyse des conditions de contrôle.

Le groupe ne contrôle pas d'entités ad-hoc.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Toutes les transactions significatives réalisées entre sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Lors de l'acquisition de société, le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition des titres de sociétés, et la juste valeur des actifs et passifs éventuels acquis nets à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition d'une activité sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être appréhendée de façon suffisamment fiable. Les écarts d'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne «titres mis en équivalence».

1.3 Conversion des états financiers

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de CS.

Les entités du groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Leur bilan est converti au taux de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen (sauf si l'utilisation d'une telle moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas, les produits et les charges seraient alors convertis aux taux des dates des transactions). Les différences de conversion en résultant sont enregistrées sous la rubrique réserve de conversion intégrée dans les capitaux propres.

1.4 Opérations en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 «Effets des variations des cours des monnaies étrangères». Les opérations libellées en monnaies étrangères sont donc converties par l'entité dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture.

Les pertes et les gains de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

1.5 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent être révisées en cas de changement de l'environnement dans lesquelles elles étaient réalisées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience.

Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, la reconnaissance des impôts différés actifs, les tests de valeurs sur les actifs, la capitalisation des frais de développement et les provisions.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les comptes sont alors mis à jour.

1.6 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est présenté net des rabais, remises ou ristournes.

Pour les contrats de prestation de services au forfait, qu'il s'agisse de la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des coûts sans incorporation de frais financiers. Le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Les prestations sont facturées au client lors d'étapes prédéfinies, ceci entraîne la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque cette facturation n'est pas en phase avec l'avancement.

Les prestations relatives aux contrats au forfait figurent au bilan en créances clients pour celles, non payées, ayant fait l'objet de facture ou en factures à émettre pour la quote-part de prestations réalisées mais non facturées. La quote-part de factures émises au-delà de l'avancement mérité figure au passif du bilan en produits constatés d'avance.

L'obtention d'avenants entraîne l'actualisation de la marge à terminaison et par conséquent de la marge dégagée et du chiffre d'affaires.

Pour les affaires importantes nécessitant un effort de R&D particulièrement important et dont la partie « matériel » est élevée, le groupe retient, pour le dégagement de la marge, l'avancement des coûts de main-d'œuvre uniquement car il considère qu'il est plus représentatif de l'avancement réel et du suivi des risques.

Par ailleurs, lorsqu'il est prévisible que le coût de revient prévisionnel d'un contrat sera supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Il est tenu compte, dans l'estimation de ces pertes, des produits à recevoir fondés sur des dispositions contractuelles spécifiques, des sentences judiciaires ou d'opérations dont le déroulement est en cours.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de leur réalisation.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les livraisons de produits (matériels ou logiciels) sont constatés lors de leur livraison.

1.7 Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti diminué des pertes de valeur.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle et incorporelle à durée d'utilité indéterminée (goodwill essentiellement) est testée dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur et au moins une fois par exercice. La méthode utilisée est décrite ci-dessous.

1.7.1 Goodwill

Conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en « autres charges opérationnelles ».

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (UGT). Les UGT correspondent aux secteurs définis dans le cadre de la norme IFRS 8.

La méthode retenue est la valeur d'utilité fondée selon une approche prévisionnelle des flux de trésorerie futurs (méthode des « discounted cash-flows » - DCF).

Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés - DCF

Les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital.

La valeur terminale a été estimée à partir du flux de trésorerie libre reporté à l'infini en retenant un taux de croissance par an.

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent pas être confirmées et sont établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

1.7.2 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans.

Des frais de développement spécifiques (engagés dans le cadre de contrats signés avec les clients) sont inclus dans les coûts des affaires selon la méthode décrite au paragraphe « Reconnaissance des produits des activités ordinaires ».

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôts liés à l'effort de recherche de ses filiales. Ces crédits d'impôts sont intégrés en marge opérationnelle en minoration des charges (personnel et achats sous-traitance).

1.7.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont enregistrées au coût historique. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation ;
- des logiciels d'application, amortis sur leur durée d'utilité comprise entre 3 et 7 ans.

Il n'existe pas au bilan d'immobilisations incorporelles dont la propriété soit soumise à des restrictions ni nanties en garantie de dettes.

1.7.4 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production qui inclut tous les frais directement attribuables. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations.

La méthode des composants ne trouve à s'appliquer que pour les immeubles détenus par le groupe.

Amortissement

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Le tableau ci-dessous indique les principales durées d'amortissement :

Immobilisations	Durée
Constructions et aménagements liés	10 à 25 ans
Gros matériels d'usine et mobilier administratif	3 à 10 ans
Matériel d'entreprise et matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique, matériel de bureau	3 à 6 ans

Le mode d'amortissement utilisé est le mode linéaire et il est tenu compte d'une valeur résiduelle, lorsqu'elle est significative.

La valeur des immobilisations corporelles est testée en cas d'indice de perte de valeur de façon isolée ou dans le cadre d'une UGT si elle ne génère pas de cash-flow indépendant.

1.8 Actifs financiers

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courant est fonction de leur échéance : inférieure ou supérieure à un an.

a) Parmi les catégories d'actifs financiers définies par IAS 39, le groupe utilise les catégories suivantes pour classer ses instruments financiers :

Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de sociétés non consolidées sont classés comme disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur qui correspond, pour les titres cotés à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés à l'actif net comptable ré-estimé qui est fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Si la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les gains ou les pertes latents sur les titres non consolidés sont inscrits dans une composante séparée des capitaux propres. Seules les pertes de valeur définitives sont enregistrées en résultat. Lorsque l'appréciation de la juste valeur a été antérieurement comptabilisée et que les titres doivent ensuite être dépréciés, cette charge est compensée par une reprise totale ou partielle du montant passé en capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat

Il s'agit des actifs et des instruments dérivés, non désignés comme instruments de couverture, détenus à des fins de transactions ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Les créances sont évaluées à l'origine pour leur juste valeur et ensuite au coût amorti. Une dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire, basée sur une estimation de la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable. Les cessions de créances clients à une institution financière (OSEO) dans le cadre de la Loi Dailly sont retraitées dans les comptes consolidés et figurent donc au poste clients.

Les prêts « aide à la construction » d'une durée de 20 ans et non productifs d'intérêts ont été dépréciés pour les ramener à leur juste valeur.

b) **La trésorerie et équivalents de trésorerie** se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire de type Euro. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les soldes créditeurs de banques sont constatés en passifs financiers courants.

1.9 Passifs financiers (autres que dérivés)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs devant être réglés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont classés en courant, les autres en non courant.

Les emprunts obligataires à bons de souscription d'actions sont considérés comme des instruments hybrides constitués d'une part dette et d'une part instrument de capitaux propres. La juste valeur de la partie dette est égale à la valeur des cash flows futurs actualisés au taux de marché à la date d'émission. La composante « capitaux propres » est la différence entre le produit de l'émission et la composante dette.

1.10 Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente à la date de conclusion du contrat dépend de la désignation du dérivé en tant qu'élément de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif du fait de l'évolution des taux de change ou d'intérêts ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Les conséquences de l'application de la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur des actifs ou passifs existants, la partie couverte est enregistrée au bilan à sa juste valeur et sa variation est inscrite en résultat où elle est compensée par l'évolution symétrique de juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure de son efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie :
 - la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument de couverture est inscrite directement en capitaux propres ;
 - la variation de juste valeur de la partie non efficace de l'instrument de couverture est inscrite en résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, symétriquement à la comptabilisation de l'élément couvert.

Pour les instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est comptabilisée en compte de résultat.

1.11 Stocks et en-cours

Conformément à la norme IAS 2 «Stocks», les stocks et en-cours sont inscrits au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts inclus dans les travaux en cours comprennent les coûts directement rattachables et une quote-part des frais indirects de production hors frais financiers. Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué d'une estimation des coûts d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de réponse à appels d'offre, le groupe supporte des coûts importants liés à l'élaboration de démonstrateurs et de spécifications de systèmes avant contrat. Ces coûts sont comptabilisés en dépenses de projet et initialement portés en en-cours. A la fin de chaque période comptable, ces coûts font soit l'objet d'une dépréciation totale lorsque le projet est toujours espéré mais non obtenu, soit enregistrés en charge si le contrat est définitivement perdu.

1.12 Impôts différés

En application de la norme IAS 12 «Impôt sur le résultat», des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que les résultats existeront dans le futur pour consommer cet actif.

En pratique, un impôt différé actif est comptabilisé sur les déficits fiscaux dont la consommation est prévue au cours des cinq prochains exercices (durée du business plan).

Les impositions différées actives et passives, calculées au même taux d'impôt, sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. Dans le cas de groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé est analysé et calculé au niveau du groupe fiscal. Ces actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle juridique ou implicite découlant d'un événement passé, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques.

Le montant comptabilisé est la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation, éventuellement actualisée.

Y figurent notamment :

- les provisions pour restructuration qui couvrent, dès lors que ces mesures ont été décidées et annoncées avant la date de clôture, essentiellement les indemnités de licenciement, le coût des préavis non effectués, les préretraites et les coûts de fermeture de sites,
- les provisions sur affaires qui couvrent les provisions pour pertes à terminaison sur contrats, les pénalités sur marchés et les provisions pour garanties données aux clients lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les charges prévisionnelles du contrat,
- les provisions pour litiges (prud'hommes et autres).

Les sociétés du Groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux, tant en France que dans les pays où elles sont implantées. Les provisions sont constituées sauf si la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux.

1.14 Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux diverses législations, des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite.

Régimes à cotisations définies :

Ces régimes existent dans la majorité des pays où le groupe est implanté. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite, ces versements sont constatés en charges de personnel. Le groupe n'étant pas engagé au-delà de ces versements aucune provision à ce titre n'est nécessaire.

Régimes à prestations définies :

Ces régimes concernent, majoritairement, les indemnités de fin de carrière dues aux salariés des sociétés françaises.

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode des unités de crédit projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie, la rotation du personnel et une actualisation financière. Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs.

Le groupe a opté (méthode SORIE) pour l'imputation en capitaux propres de l'ensemble des gains ou pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles.

1.15 Plans de souscription d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 «Paiements fondés sur des actions», les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon un modèle de type Black & Scholes.

Suivant la faculté offerte par la norme IFRS 2, seuls les plans d'options attribués après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 ont été pris en compte.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée en autres charges opérationnelles, linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie en capitaux propres s'agissant de plans du type « paiement en actions ».

1.16 Actions propres

En application de la norme IAS 32, toutes les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

A chaque clôture, le groupe réexamine le nombre d'options pouvant être exercé et, le cas échéant, comptabilise en résultat l'impact de cette révision.

Les actions propres pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment, par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des marchés financiers (AMAFI) du 1^{er} octobre 2008, approuvée par l'AMF le 1^{er} octobre 2008 ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce ;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation.

1.17 Marge opérationnelle

La marge opérationnelle, principal indicateur de la performance du groupe, représente la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles. Ces dernières sont égales au total des coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais de R&D, des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

1.18 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels sont constitués des éléments significatifs, non directement liés à l'activité opérationnelle, que le groupe présente donc de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Le groupe classe, notamment, sous cette rubrique :

- les coûts de restructurations et des licenciements,
- les coûts et frais externes annexes liés aux déménagements d'activité,
- les litiges d'un montant particulièrement significatif,
- les gains sur cessions d'actifs immobiliers,
- les dépréciations d'actifs résultant des tests de dépréciation,
- les charges liées aux options de souscription d'actions et actions gratuites.

1.19 Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les modalités suivantes :

- résultat net par action : le résultat net part du groupe est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions propres détenues à la clôture ;
- résultat net dilué par action : le résultat net part du groupe est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions propres détenues à la clôture et augmenté du nombre d'actions potentielles dilutives relatives aux options ou bons de souscription d'actions. Pour ce calcul, il n'est pas tenu compte de l'économie de frais financiers qui serait réalisée en cas d'exercice de ces instruments lorsque que non significative.

1.20 Information sectorielle

Le groupe a appliqué la norme IFRS 8 «Secteurs opérationnels» pour la première fois en 2009. L'adoption de cette norme IFRS 8, qui constitue un changement de méthode, a modifié la présentation des segments opérationnels tels que définis par IAS 14.

Un secteur opérationnel est une composante du groupe pour laquelle des informations sont disponibles en interne.

Les informations présentées sont donc fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS. Le résultat sectoriel de référence est la marge opérationnelle.

Les activités du groupe sont regroupées en quatre domaines principaux :

- Défense, Espace et Sécurité. Ce secteur fédère les compétences du groupe en systèmes d'information et de communication pour le déploiement des systèmes critiques de défense et de sécurité (contrôle aérien, centres de commandement, liaisons tactiques, soutien logistique, renseignement, ...) et Espace (centre de contrôle et de mission, mécanique spatiale,...).
- Aéroautique, Energie & Industrie. Dans la chaîne de valeur aéronautique, le groupe CS conduit des projets complexes tels que le développement, l'intégration et le maintien des systèmes embarqués temps réel critiques et des systèmes d'information techniques. Dans le secteur de l'énergie et de l'industrie, le groupe est un partenaire de confiance dans les domaines de la simulation, du calcul haute performance, de la sûreté, de la gestion des risques nucléaires et de l'informatique industrielle.
- Transport. Le groupe CS a annoncé le 2 octobre 2012 la cession de l'intégralité de cette activité au Groupe Sanef. Cette activité proposait une gamme complète d'équipements, de système et de services dans le domaine du péage routier : systèmes clés en main de péages traditionnels «stop & go», télé-péage et «free-flow», y compris la gestion de la maintenance des équipements, des abonnements et de la relation client, de l'intégration à l'exploitation et au maintien en condition opérationnelle. Conformément à la norme IFRS 5, l'impact de la cession et le résultat de l'activité ont été reclassés rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à la date du désinvestissement en « activités non poursuivies » (voir note 4).
- Produits. Cette activité regroupe les produits logiciels et matériels, en particulier dans le domaine des liaisons de données tactiques (TACTX), de la réalité virtuelle (VGéo, Vertigo, Inscape). Pour mémoire l'activité « guerre électronique (produits d'interceptions)» historiquement intégré au secteur « Produits » est depuis 2011 comptabilisées en « activité non poursuivie » selon la norme IFRS 5 (voir note 4).

Le groupe a affecté le montant du goodwill aux secteurs opérationnels.

1.21 Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Les immobilisations objets de ces contrats sont inscrites à l'actif et la dette correspondante enregistrée en emprunt. Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste « Emprunts et dettes financières ». Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

Note 2 - Périmètre de consolidation

Nom	Siège	Siren / Pays	% d'intérêt 2012	% d'intérêt 2011	Méthode de consolidation
- CS Communication & Systèmes	Paris	692 000 946	Société mère	Société mère	Société mère
- CS Systèmes d'Information (CS SI)	Le Plessis Robinson	393 135 298	100,00	100,00	Globale
- CS ITS SAS *	Le Plessis Robinson	500 717 103	-	-	Globale
- CS ITS America, Inc. *	Dover	USA	-	100,00	Globale
- CS ITS Caribe, Inc *	Dover	USA	-	100,00	Globale
- RTI Systems Ltd *	Londres	Grande-Bretagne	-	99,99	Globale
- CS Chile SA *	Santiago du Chili	Chili	-	100,00	Globale
- USB GmbH	Munich	Allemagne	50,96	50,96	Globale
- CS Canada SA	Montréal	Canada	100,00	100,00	Globale
- Diginext	Aix-En-Provence	408 225 845	100,00	100,00	Globale
- SNC Galilée Plessis	Le Plessis Robinson	479 483 455	80,00	80,00	Globale
- CS Croatia d.o.o. *	Split	Croatie	-	100,00	Globale
- CS Romania SA	Craiova	Roumanie	100,00	100,00	Globale
- CS Polska *	Varsovie	Pologne	-	100,00	Globale
- CS ITS BC, Inc *	Vancouver	Canada	-	100,00	Globale
- CS Communication & Systèmes Emirates LLC	Abu Dhabi	E A U	49,00	49,00	Globale
- CenProCS Airliance	Stuttgart	Allemagne	33,33	33,33	Equivalence
- CS Germany GmbH	Darmstadt	Allemagne	100,00	100,00	Globale
- Newton One	Le Plessis Robinson	444 573 265	100,00	100,00	Globale

Conformément aux principes du contrôle effectif décrits en note 1.2, CS Communication & Systèmes Emirates LLC est intégrée globalement.

Variation du périmètre en 2012

Entrées : CS ITS SAS (ex-Plessis 22) entrée dans le périmètre au 1er janvier 2012 a fait l'objet d'un apport complet de branche d'activité ITS de la société CS SI le 30 septembre 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012.

Sorties : L'activité « Transport ITS » portée à 100% par les filiales (*) CS Chile SA, CS Croatia d.o.o., CS ITS America Inc, CS ITS Caribe Inc, RTI Systems Ltd, CS Polska, CS ITS BC Inc et CS ITS SAS a été cédée au Groupe Sanef le 1^{er} octobre 2012 (voir aussi note 4).

Variation du périmètre en 2011

Entrées : Création de la société CS Germany Gmbh au dernier trimestre 2011. Basée à Darmstadt en Allemagne, cette entité gère au plus près du client final ESA et EUMETSAT les nouveaux projets Espace du secteur DES.

Sorties : ADCS a été cédée le 7 mars 2011 au prix de 24 K€ ; la société Expians a fait l'objet d'une TUP dans CS SI en mai 2011, cette opération est sans impact dans les comptes consolidés.

Note 3 - Informations sectorielles des activités poursuivies

Au 31 décembre 2012 (En milliers d'euros)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Transport	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	92 002	64 546	16 249		(3)	172 794
Marge opérationnelle	3 769	1 386	1 622		412	7 189
Autres charges et produits opérationnels						(5 240)
Résultat financier						(7 576)
Impôts et mises en équivalence						(2 360)
Résultat des activités poursuivies						(7 987)
Résultat des sociétés cédées						10 526
Résultat net global						2 539
Goodwill	8 014	24 616	3 318			35 948
Besoin en Fonds de roulement (courant)	(3 155)	(9 021)	1 438		(5 407)	(16 145)

Au 31 décembre 2011 (En milliers d'euros)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Transport	Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires (*)	89 974	66 418	14 922		(2 085)	169 229
Marge opérationnelle (*)	(1 075)	1 544	1 573		(722)	1 320
Autres charges et produits opérationnels (*)						(9 108)
Résultat financier (*)						(4 108)
Impôts et mises en équivalence (*)						(2 041)
Résultat des activités poursuivies (*)						(13 937)
Résultat des sociétés cédées (*)						(2 112)
Résultat net global						(16 049)
Goodwill	8 014	24 616	3 318	164		36 112
Besoin en Fonds de roulement (courant)	(2 197)	(14 394)	(1 738)	640	(4 971)	(22 660)

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

Dépendance vis à vis des clients représentant individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe :

En 2012	Total (en K€)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Transport
Client N°1	48 104	X	X	X	
Client N°2	23 301	X	X	X	
Client N°3	19 731	X	X		

En 2011 (*)	Total (en K€)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Produits	Transport
Client N°1	47 643	X	X	X	
Client N°2	28 233	X	X	X	
Client N°3	17 503	X	X		

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

Ventilation géographique du chiffre d'affaires et des principaux actifs non courants :

En 2012 (en milliers d'euros)	Total	France	International
Chiffre d'affaires	172 794	144 904	27 890
Actifs non courants	67 867	65 292	2 575

En 2011 (en milliers d'euros)	Total	France	International
Chiffre d'affaires (*)	169 229	144 158	25 071
Actifs non courants	60 040	52 806	3 234

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

Note 4 - Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Activité « Guerre Electronique »

Dans sa séance du 30 juin 2011, le Conseil d'Administration a approuvé le lancement d'un processus de désengagement de l'activité Guerre Electronique de la filiale Diginext. Conformément à la norme IFRS 5, l'activité a été reclassée rétroactivement au 1er janvier 2011 en « activités non poursuivies ». Les coûts de sortie de l'activité ont été comptabilisés sur cette ligne au 31 décembre 2012. Les données relatives à cette activité sont résumées dans le tableau suivant :

Guerre électronique (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Chiffres d'affaires	374	1 235
Marge opérationnelle	(426)	(1 373)
dépréciation des frais de R&D	118	(621)
Autres Charges opérationnelles	(205)	(86)
Total résultat des activités non poursuivies	(513)	(2 080)
Immobilisations incorporelles	0	2
Immobilisations corporelles		1
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	3
Stock et en-cours	140	152
Clients et autres débiteurs	49	427
Total Actif relatif aux activités non poursuivies	189	579
Provision fermeture agence	205	
Fournisseurs et autres créditeurs	194	419
Total Passif relatif aux activités non poursuivies	399	419

Activité « Transport ITS »

CS a finalisé au cours de l'exercice 2012 le processus de cession de l'activité « Transport » ITS. Cette activité propose une gamme complète d'équipements, de système et de services dans le domaine du péage routier : systèmes clés en main de péages traditionnels «stop & go», télé-péage et «free-flow », y compris la gestion de la maintenance des équipements, des abonnements et de la relation client, de l'intégration à l'exploitation et au maintien en condition opérationnelle. Après filialisation de l'activité « Transport » ITS de CS SI, la cession de l'ensemble des filiales opérant cette activité est intervenue le 1^{er} octobre 2012.

Conformément à la norme IFRS 5, l'activité a été reclassée rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 sur une ligne unique « activités non poursuivies » dans le compte de résultat consolidé et sur une ligne distincte dans le tableau de flux de trésorerie consolidé pour chaque nature de flux. Les éléments du compte de résultat consolidé et du tableau de flux de trésorerie consolidé ont été retraités pour la période comparative 2011 présentée. Les données relatives à cette activité sont résumées dans le tableau ci-dessous :

ITS (en milliers d'euros)	31/12/2012 9 mois	31/12/2011 12 mois
Chiffres d'affaires	27 516	31 356
Marge opérationnelle	1 072	1 415
Autres Produits et Charges opérationnelles y compris Plus Value de cession	9 552	(130)
Résultat financier	999	(752)
Impôts	(584)	(565)
Total résultat des activités non poursuivies	11 039	(32)

Note 5 - Goodwill et immobilisations incorporelles

Evolution en 2012 (En milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Valeurs brutes :						
Coûts de développement	8 317	893	0	(2 972)	1	6 239
Concessions, brevets, licences	14 020	235	(5 336)	(5 906)	0	3 013
Immobilisations incorporelles en location financement	0	0	0	0	0	0
Autres	1 179	0	0	(79)	0	1 100
Total des valeurs brutes (a)	23 516	1 128	(5 336)	(8 957)	1	10 352

Amortissements et pertes de valeur						
Coûts de développement	6 307	1 685	(172)	(2 766)	1	5 055
Concessions, brevets, licences	13 561	331	(5 336)	(5 905)	0	2 651
Immobilisations incorporelles en location financement	0	0	0	0	0	0
Autres	1 118	0	0	(17)	(1)	1 100
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	20 986	2 016	(5 508)	(8 688)	0	8 806
Immobilisations incorporelles nettes (a)-(b)	2 530	(888)	172	(289)	1	1 546
Goodwill	36 112			(164)		35 948

Evolution en 2011 (En milliers d'euros)	Au 01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Valeurs brutes :						
Coûts de développement	10 626	493	52	0	(2 853)	8 318
Concessions, brevets, licences	13 712	259	(14)	0	63	14 020
Immobilisations incorporelles en location financement	0	0	0	0	0	0
Autres	1 100	75	0	0	4	1 179
Total des valeurs brutes (a)	25 438	827	38	0	(2 786)	23 517

Amortissements et pertes de valeur						
Coûts de développement	5 593	2 065	52		(1 404)	6 306
Concessions, brevets, licences	12 930	580	(14)		65	13 561
Immobilisations incorporelles en location financement	0	0	0		0	0
Autres	1 097	21	0		0	1 118
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	19 620	2 666	38	0	(1 339)	20 985
Total net (a)-(b)	5 818	(1 839)	0	0	(1 447)	2 532
Goodwill	36 112					36 112

Pour mémoire selon la norme IFRS 5 les données bilancielle de 2011 ne sont pas retraitées de manière proforma. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

Les immobilisations incorporelles générées en interne concernent les dépenses de développement ainsi que de réalisation de logiciels et s'élèvent 0,9 M€ contre 0,5 M€ en 2011.

Les dépenses de recherche et de développement, au sens de la réglementation fiscale sur le Crédit d'Impôt Recherche, se sont élevées à 22,7 M€ en 2012 contre 19,3 M€ en 2011.

Hypothèses concernant le test de dépréciation :

- le taux d'actualisation utilisé est un taux net d'impôts sur les sociétés appliqué aux flux nets d'impôts sur les sociétés. Au 31/12/2012, le WACC moyen du groupe ressort à 10,72% (11,5% au 31/12/2011)
- le taux de croissance de la valeur terminale est de 2,0% par an en 2012 identique à 2011.

Les tests de valeur pratiqués en 2011 et 2012 n'ont pas entraîné la constatation de dépréciation.

Analyse de sensibilité de la juste valeur à la variation des hypothèses de test de dépréciation :

Une diminution du taux de croissance de la valeur terminale de 1 point de pourcentage n'impacterait pas la juste valeur du Goodwill figurant au bilan au 31 décembre 2012. Il en est de même pour une augmentation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation.

Les baisses de la juste valeur qui seraient consécutives à ces changements d'hypothèses combinées n'auraient pas conduit à constater de dépréciations sur ces UGT à la clôture.

Note 6 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2012 (En milliers d'euros)	Au 01/01/2012	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Valeurs brutes						
Terrains et constructions	7	0	0	0	0	7
Matériel et outillage industriels	2 038	227	(15)	(1 059)	(3)	1 188
Mobilier et matériel de bureau et informatique	10 759	1 032	0	(1 893)	1	9 899
Matériels de bureau et informatique en location financement	191	0	0	0	0	191
Total des valeurs brutes (a)	12 995	1 259	(15)	(2 952)	(2)	11 285

Amortissements et pertes de valeur						
Terrains et constructions	6	1	0	0	0	7
Matériel et outillage industriels	1 609	96	(15)	(1 022)	(3)	665
Mobilier et matériel de bureau et informatique	6 929	1 039	0	(1 633)	(1)	6 334
Matériels de bureau et informatique en location financement	191	0	0	0	0	191
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	8 735	1 136	(15)	(2 655)	(4)	7 197
Total net (a)-(b)	4 260	123	0	(297)	2	4 088

Evolution en 2011 (En milliers d'euros)	Au 01/01/2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Valeurs brutes						
Terrains et constructions	912	0	(905)	0	0	7
Matériel et outillage industriels	1 887	155	0	0	(4)	2 038
Mobilier et matériel de bureau et informatique	9 451	1 403	(110)	0	15	10 759
Matériels de bureau et informatique en location financement	191	0	0	0	0	191
Total des valeurs brutes (a)	12 441	1 558	(1 015)	0	11	12 995

Amortissements et pertes de valeur						
Terrains et constructions	796	2	(792)		0	6
Matériel et outillage industriels	1 698	38	(123)		(4)	1 609
Mobilier et matériel de bureau et informatique	5 860	1 056	0		13	6 929
Matériels de bureau et informatique en location financement	191	0	0	0	0	191
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	8 545	1 096	(915)		9	8 735
Total net (a)-(b)	3 896	462	(100)	0	2	4 260

Pour mémoire selon la norme IFRS 5 les données bilancielles de 2011 ne sont pas retraitées de manière proforma. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

Les immobilisations corporelles générées en interne sont négligeables. Il n'existe pas d'immobilisation corporelle dont la propriété soit soumise à des restrictions, ni de nantissement d'immobilisations corporelles en garantie de dettes.

Fin 2008 et 2009, le groupe a cédé diverses immobilisations pour 1 220 K€ hors taxes à une société spécialisée et les a pris en location sur une durée de 36 mois aux conditions de marché. Les conditions de ces opérations ne les rendent pas éligibles au retraitement en locations-financement prévues par IAS 17. Ce type d'opération n'a pas été reconduit lors des deux derniers exercices.

Note 7 - Titres mis en équivalence

	% détenu 31/12/12	Situation nette 2012 (En milliers d'euros)	Résultat 2012 (En milliers d'euros)
CenProCS Airliance	33,33	51	(1)

Note 8 - Actifs financiers disponibles à la vente, prêts et créances

Au 31/12/2012 (En milliers d'euros)	Prêts et autres créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés "couverture de flux de trésorerie"	Crédit Impôt Recherche et autres créances financières	Total
Actifs financiers non courants	2 084	1 019		21 236	24 339
Clients et autres débiteurs	104 101				104 101
Instruments financiers dérivés			0		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 151				21 151
Total actifs financiers	127 336	1 019	0	21 236	149 591

Au 31/12/2011 (En milliers d'euros)	Prêts et autres créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés "couverture de flux de trésorerie"	Crédit Impôt Recherche et autres créances financières	Total
Actifs financiers non courants	3 412	938		11 735	16 085
Clients et autres débiteurs	113 050				113 050
Instruments financiers dérivés			0		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 334				33 334
Total actifs financiers	149 796	938	0	11 735	162 469

Evolution des actifs financiers non courants

Evolution au cours de l'exercice (en milliers d'euros)	Prêts et autres créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés "couverture de flux de trésorerie"	Crédit Impôt Recherche et autres créances financières	Total
<i>Valeurs brutes</i>					
A l'ouverture de l'exercice	5 345	6 815	0	12 215	24 375
Acquisitions et augmentations	1 142	5	0		1 147
Cessions	(284)	(36)	0		(320)
Actifs financiers non courants CIR				2 684	2 684
Conversion et variation de périmètre	(5)	0	0	6 818	6 818
Au 31/12/2012	6 198	6 784	0	21 717	34 699
<i>Provisions et pertes de valeur</i>					
A l'ouverture de l'exercice	1 932	5 877		481	8 290
Actifs financiers non courants				0	0
Dotation nette de l'exercice	2 182	(112)			2 070
Conversion et variation de périmètre	0	0			0
Au 31/12/2012	4 114	5 765	0	481	10 360
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	3 413	938	0	11 734	16 085
Valeur nette Au 31/12/2012	2 084	1 019	0	21 236	24 339

Pour mémoire, selon la norme IFRS 5, les données bilancielles de 2011 ne sont pas retraitées de manière proforma. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

Les créances de Crédit Impôt recherche des filiales françaises, soit 6,8 M€ au titre de 2012 remboursable en 2016, 5,8 M€ au titre de 2011 remboursable en 2015 et 5,9 M€ au titre de 2010 remboursable en 2014, sont classées en actif non courant.

Principaux titres disponibles à la vente (En milliers d'euros)	% de participation au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2012	Valeur nette au 31/12/2011
COFIDUR (ex CEP Périgueux)	2,9	358	258
Sofema	0,3	331	331
CS ITS (ex-Plessis 22)	0,0	0	25
Sofresa	1,0	23	23
ODAS	1,0	300	300
CS Irak	100,0	4	
CS India	100,0	2	
Divers		1	1
Total		1 019	938

Note 9 - Impôts différés actifs

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Non courants	895	1 000
Courants	-	-
Total	895	1 000

Voir aussi note 23.

Comme en 2011, aucun Impôt différé actif au titre de l'intégration fiscale du Groupe en France n'a été constaté au 31/12/2012. L'impôt différé de 0,9 M€, à l'actif fin décembre 2012, correspond à l'impôt futur sur 5 ans reconnu par CS Canada sur ses dépenses de R&D non utilisées et donnant droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt fédéral sur les bénéfices.

Note 10 - Stocks et en-cours de production

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Au 31/12/2010	5 899	(3 312)	2 587
Variation des écarts de conversion	(6)	0	(6)
Variation de périmètre			0
Variation de l'exercice	(21)	(64)	(85)
Au 31/12/2011	5 872	(3 376)	2 496
Variation des écarts de conversion	0	0	0
Variation de périmètre	(3 301)	1 102	(2 199)
Variation de l'exercice	(558)	459	(99)
Au 31/12/2012	2 013	(1 815)	198

Pour mémoire, selon la norme IFRS 5, les données bilancielle de 2011 ne sont pas retraitées. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

Note 11 - Clients et autres débiteurs courants

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	dont à plus d'un an
Clients	96 543	2 495	94 048	3 445
Avances versées	588	0	588	
Autres créances d'exploitation	8 093	289	7 804	
Charges constatées d'avance	1 661		1 661	
Total	106 885	2 784	104 101	3 445

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	dont à plus d'un an
Clients	107 034	2 985	104 049	7 070
Avances versées	256	0	256	
Autres créances d'exploitation	7 092	289	6 803	
Charges constatées d'avance	1 940		1 940	
Total	116 322	3 274	113 048	7 070

Pour mémoire, selon la norme IFRS 5, les données bilancielle de 2011 ne sont pas retraitées. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

Les créances clients (factures à émettre TTC) à plus d'un an sont les suivantes (en K€) :

Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
3 445	7 070

Ces créances clients à plus d'un an ne résultant pas d'une transaction de financement ne sont donc pas actualisées. Il s'agit de factures à émettre liées aux modalités de détermination du chiffre d'affaires et du résultat décrits en note 1.6.

Note 12 - Instruments financiers dérivés

Couverture indexation de prix

Certains grands contrats prévoient l'indexation de la facturation de certains lots sur l'indice INSEE du cuivre et de l'aluminium. Ce risque potentiel a été couvert, pour la part de la facturation indexée sur l'aluminium jusqu'à juin 2011 et sur celle indexée sur le cuivre jusqu'à fin 2012, par négociation sur le LME de contrats de vente à terme. Ces contrats représentaient un sous-jacent total de 2 509 K€ fin 2011. La couverture a été débouclée à son terme en octobre 2012. Il n'y a plus de couverture « indexation de prix » en cours à fin décembre 2012.

Couverture taux d'intérêts :

Le contrat de swaps de taux sur le prêt MT 2009 est arrivé à son terme en juillet 2012. Il n'a pas été reconduit.

Couverture change :

Pour mémoire, au 31 décembre 2011 trois contrats internationaux, opérés en devises par l'activité « Transports » ITS, faisaient l'objet d'une couverture de change. Au 31 décembre 2012, suite à la cession de la branche « Transport » ITS, aucun contrat ne fait actuellement l'objet de couverture de change.

Le groupe dispose à la clôture d'une ligne de change non utilisée de 8 M€.

Voir aussi note 24.

Juste valeur des instruments dérivés (en milliers d'euros)	2012		
	Actif	Passif	Dont juste valeur comptabilisée en capitaux propres
Couverture de taux d'intérêts			
Couverture de change			
Couverture indexation des prix			
Total	0	0	0

Juste valeur des instruments dérivés (en milliers d'euros)	2011		
	Actif	Passif	Dont juste valeur comptabilisée en capitaux propres
Couverture de taux d'intérêts		38	(38)
Couverture de change		144	(144)
Couverture indexation des prix		2 668	(710)
Total	0	2 850	(892)

La juste valeur des instruments est fournie par les contreparties bancaires.

Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont représentées essentiellement par des Sicav monétaires euro.

La trésorerie mentionnée dans le tableau de flux de trésorerie consolidées est composée de :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Concours bancaires courants	(17 499)	(18 286)
Banques	21 050	32 039
Valeurs de placement	101	1 295
Trésorerie en fin de période	3 652	15 048

Pour mémoire, selon la norme IFRS 5, les données bilancielle de 2011 ne sont pas retraitées. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

Note 14 - Capitaux Propres

Nombre d'actions composant le capital social	2012	2011
Au début de l'exercice	6 306 582	6 306 553
Actions nouvelles	-	-
Exercice de bons de souscription		29
Levées d'options	-	-
A la clôture de l'exercice	6 306 582	6 306 582

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

L'assemblée Générale Mixte du 29 juin 2012 a décidé la réduction du capital social de 25 226 328 euros, le ramenant de 31 532 910 euros à 6 306 582 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 5 euros à 1 euro. La somme de 25 226 328 euros correspondant au montant de la réduction de capital a été affectée au compte « prime d'émission ».

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme étant du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

Actions propres	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)
Au 31/12/2010	226 190	3 686
Acquisitions	132 575	541
Cessions	(105 575)	(552)
Actions gratuites	(4 588)	(92)
Au 31/12/2011	248 602	3 583
Acquisitions	233 790	698
Cessions	(251 712)	(742)
Actions gratuites		
Au 31/12/2012	230 680	3 539

Informations concernant les Bons de Souscription d'Actions et Bons de Souscription d'Actions Remboursables

	BSAR B
Nombre de BSAR au 31/12/2011	164 993
Exercés au cours de l'exercice	-
Venus à expiration	-
Nombre de BSAR au 31/12/2012	164 993
Parité	1/1
Prix d'exercice	45,48 €
Date de fin d'exercice	09/12/2013

Plans d'option d'achat ou de souscription d'actions

	Options d'achat 2003 – 1	Options d'achat 2003 – 2	Options d'achat 2004
Date du conseil d'administration	13/01/2003	05/09/2003	25/11/2004
Dispositions d'acquisition des droits	Au prorata 1/12 ^e de la quotité après chaque trimestre d'ancienneté depuis l'attribution des options	Au prorata 1/12 ^e de la quotité après chaque trimestre d'ancienneté depuis l'attribution des options	Au prorata 1/12 ^e de la quotité après chaque trimestre d'ancienneté depuis l'attribution des options
Nombre maximum d'options offertes à l'origine	20 000	19 000	2 500
Options détenues au 31/12/2011 par les mandataires sociaux	0	0	0
Délai maximum d'exercice des options	13/01/2013	05/09/2013	25/11/2014
Prix de souscription ou d'achat	15,25	15,25	26,00
Options de souscription ou d'achat restantes au 31/12/2011	18 700	4 000	2 500
Nombre d'options attribuées en 2012			
Nombre d'options exercées en 2012			
Nombre d'options expirées en 2012			
Options de souscription ou d'achat restantes au 31/12/2012	18 700	4 000	2 500

Résultat par action

	2012	2011
<u>Numérateur (en milliers d'euros)</u>		
Résultat net part du groupe (a)	2 633	(16 390)
<u>Dénominateur (en titres)</u>		
Nombre total de titres (b)	6 306 582	6 306 582
Nombre de titres d'autocontrôle (c)	230 680	248 602
Nombre de titres hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	6 075 902	6 057 980
Nombre moyen de titres hors autocontrôle (e)	6 075 902	6 057 955
Actions ordinaires potentielles dilutives (f)		164 993
Nombre moyen de titres après dilution (g) = (e) + (f)	6 075 902	6 057 955
Résultat par action (h) = (a*1000) / (e)	0,43	(2,71)
Résultat par action dilué (i) = (a*1000) / (g)	0,43	(2,63)

Note 15 – Provisions non courantes et courantes

Evolution 2012 (En milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Variation périmètre et divers	Au 31/12/2012
Restructurations	2 972	1 176	(2 022)		(17)	2 109
Affaires (pénalités, risques, garanties,...)	422	371	(259)		(3)	531
Litiges et risques divers	2 754	1 553	(286)		(18)	4 003
Pertes à terminaison	2 024	515	(381)		(73)	2 085
Impôts	420	69		(214)		275
Total	8 592	3 684	(2 948)	(214)	(111)	9 003

Evolution 2011 (En milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Variation périmètre et divers	Au 31/12/2011
Restructurations	882	2 501	(407)		(4)	2 972
Affaires (pénalités, risques, garanties,...)	395	354	(320)		(7)	422
Litiges et risques divers	2 477	814	(534)		(3)	2 754
Pertes à terminaison	2 159	83	(217)		(1)	2 024
Impôts	454	420		(454)		420
Total	6 367	4 172	(1 478)	(454)	(15)	8 592

Pour mémoire, selon la norme IFRS 5, les données bilancielle de 2011 ne sont pas retraitées. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

Provisions Courantes :

Perte à terminaison : compte tenu de l'incertitude relative aux dates d'échéance prévues pour les sorties de ressources, les provisions pour pertes à terminaison sont par principe considérées comme des provisions courantes (2 085K€ fin 2012 et 2 024 K€ fin 2011)

Provision PSE : la provision résiduelle du Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (hors contentieux prudhommaux) est classé en provisions courantes, soit 50K€.

Provisions Non Courantes :

Le montant provisionné le plus élevé au titre d'un litige est de 0,9 M€ à fin 2012 contre 1,0 M€ à fin 2011.

Litige avec BT France concernant la vente du pôle Infrastructures Critiques

La filiale CS SI a, le 27 novembre 2009, reçu de la société British Telecom France SA une réclamation au titre de sa garantie de passif pour un montant estimé par BT France à 1,7 M€. CS en conteste le bien-fondé et considère que compte tenu des termes de la garantie, le seuil de déclenchement du droit à indemnisation n'est pas atteint par BT.

Cette réclamation a toutefois fait l'objet d'une provision partielle dans les comptes de CS.

Litige SNC Galilée

Dans le cadre d'un litige opposant la SNC Galilée, l'Apave et les architectes sur le désamiantage avant travaux des locaux du Plessis Robinson la cour d'appel de Paris dans un arrêt du 25 mai 2011 a condamné ces derniers à payer à la SNC Galilée Plessis une somme de 950 K€. A l'issue d'un pourvoi en cassation formé par l'APAVE et les architectes, la Cour de Cassation a, dans une décision du 5 décembre 2012, cassé cet arrêt et renvoyé les parties devant une nouvelle cour d'appel. La SNC Galilée Plessis a saisi la cour de renvoi suite à cet arrêt infirmatif de la Cour de Cassation

Ce litige a fait l'objet d'une provision dans les comptes.

Litige avec DHMI

En 1998, La société CS SI, à l'époque CISI, a signé un contrat avec le DHMI (la Direction de l'Aviation Civile Turque) pour la fourniture d'un simulateur de contrôle aérien. Après sept années de projet, le DHMI a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de CS pour livraison de matériel non conforme à ses exigences. En avril 2011 un premier rapport préliminaire d'experts a estimé le montant d'indemnisation en faveur du DHMI à 1,5 M€, soit 1,0 M€ après déduction de la garantie d'exécution déjà tiré par DHMI (hors intérêts).

DHMI et CS SI contestant pour des motifs différents les conclusions de ce rapport, le Tribunal d'Ankara a décidé à l'issue de l'audience du 15 septembre 2011 de demander aux experts un complément d'analyse et de prendre en compte les dires additionnels des parties.

Le rapport complémentaire des experts a été rendu lors de l'audience du 31 mai 2012. Les experts rejettent les objections de CS et maintiennent leur position initiale.

Le 7 septembre 2012 CS a déposé de nouvelles objections contestant les conclusions de ce rapport complémentaire. Lors de l'audience de délibéré du 30 novembre 2012, le tribunal d'Ankara a partiellement fait droit à la demande du DHMI et condamné la société CS SI à 1 018K€ de dommages et intérêts et rejette pour le surplus à hauteur de 569K€.

Estimant que la décision de première instance n'est fondée, ni sur le fond, ni en matière de respect de procédures, CS a interjeté appel début 2013 et n'a pas constitué de provision complémentaire au titre de ce litige en 2012.

Litige avec Cassidian sur projet RIFAN 2

Le 21 septembre 2011 CS SI a été notifiée par la société Cassidian de la résiliation anticipée de son contrat de sous-traitance dans le projet Rifan 2 au motif de retards et de non conformités des fournitures, qui seraient attribuables intégralement à la société CS SI.

Le 18 octobre 2011, CS SI a assigné en référé Cassidian pour résiliation abusive du contrat et a demandé une indemnité de 13 M€. En réponse Cassidian a réservé ses droits quant à des dédommagements. Par ordonnance en date du 29 décembre 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a ordonné la nomination d'un expert et fixé l'étendue de sa mission. Les réunions d'expertise ont débuté en février 2012. Par ordonnance du tribunal en date du 22/08/12, le dépôt du rapport au greffe a été prorogé au 31 décembre 2012. Cependant une nouvelle prorogation sera nécessaire car de nouvelles réunions d'expertise seront à prévoir en 2013, la société Cassidian ayant déposé un dire accompagné d'un ensemble volumineux de notes techniques le 13 décembre 2012.

Jugeant que la résiliation est abusive, CS SI a considéré, à ce stade de la procédure, qu'il n'est pas justifié de constituer de provision pour risque.

Note 16 - Avantages du personnel

Ils sont constitués des indemnités de départ en retraite dus, principalement, au titre de la convention collective Syntec en France ainsi que du régime de couverture médicale facultatif réservé à d'anciens salariés ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 1999. A fin 2012, le nombre de bénéficiaires de ce régime est d'environ 260 personnes.

(En milliers d'euros)	Frais de santé des anciens salariés	Indemnités de départ en retraite et assimilé	Total
Au 31/12/2011	1 457	6 424	7 881
Mouvements 2012	140	433	573
Variation de périmètre et divers		(498)	(498)
Mouvements liés aux changements d'hypothèses actuarielles	113	(349)	(236)
Au 31/12/2012	1 710	6 010	7 720

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraites sont les suivantes :

	2012	2011	2010
Taux d'actualisation	2,83	4,40	4,40
Taux d'augmentation des salaires	2,00	2,00	2,00

Le groupe étant essentiellement implanté en zone euro, un seul taux d'actualisation est retenu. Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations des entreprises de première catégorie en retenant une maturité équivalente à celle de l'engagement de retraite.

Le taux de rotation du personnel a été calculé sur un historique de 3 années, par tranche d'âge de 5 ans en retenant comme motifs de départ les démissions, les licenciements et les ruptures conventionnelles.

La Loi de financement de la Sécurité Sociale 2009, votée le 17 décembre 2008, prévoit, à compter de 2010, essentiellement, le recul à 70 ans de la possibilité de mettre à la retraite d'office des salariés par l'employeur. Cependant l'employeur et le salarié pourront convenir d'une mise à la retraite à partir de 65 ans. A ce jour, il est difficile d'anticiper quels seront les choix des salariés, le groupe considère donc un départ volontaire de ses salariés à 65 ans.

La réforme 2010 des retraites augmentant l'âge légal de départ à la retraite n'a pas été jugée susceptible de modifier ces hypothèses.

Les indemnités de départ à la retraite versées en 2012 sont de 224 K€ (104K€ en 2011) et il n'est pas prévu d'augmentation matérielle de ces versements en 2013.

Note 17 - Passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunt obligataire	0	0	-	-
Emprunts bancaires et autres	207	19 763	571	20 647
Emprunts liés aux contrats de location-financement	0	0	0	0
Solde créditeurs de banques		17 499		18 286
Total emprunts et dettes financières	207	37 262	571	38 933

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes	(37 469)	(39 504)
Banques et valeurs de placement	21 151	33 334
Trésorerie nette des dettes financières (+) ou endettement net (-)	(16 318)	(6 170)

Echéancier des emprunts financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur au bilan	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Valeur au bilan	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	0	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	207		207	571	364	207
Endettement lié au retraitement des contrats de location-financement	0					
Total	207	0	207	571	364	207

Les principaux outils de financement sont les suivants :

Le financement du groupe a été redéfini par les termes de l'accord signé le 27 avril 2012, selon les termes ci-après sous réserve d'un renforcement des fonds propres devant intervenir d'ici à la fin de l'année 2012. L'ensemble des outils de financement est par conséquent considéré à court terme dans les comptes au 31 décembre 2012. Les échéances indiquées sont celles existantes au 31 décembre 2012 et ne tiennent pas compte du nouvel accord conclu le 5 juin 2013 (voir note 30).

1. Emprunt MLT de 10,4 M€ :

- Modalités de remboursement :

L'accord avec les partenaires prévoit un rééchelonnement et des amortissements du 15 juillet 2012 jusqu'au 30 juin 2015 au plus tard.

2. Prêt (crédit relais) de 5,4 M€

- Modalités de remboursement :

Le 31 décembre 2013 au plus tard 5 400 000 €

Conformément aux conditions de financement, le crédit relais a été intégralement remboursé le 5 octobre 2012, soit dans les 10 jours suivant la date de réalisation de la cession intervenue le 1^{er} octobre 2012 de l'activité ITS par le Groupe.

3. Ligne de crédit OSEO garantie par la créance 2010 « Crédit Impôt recherche » de 4,8 M€

- Modalités de remboursement :

Le 30 juin 2014 4 756 000 €

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

4. Ligne de crédit OSEO garantie par la créance 2011 « Crédit Impôt recherche » de 4,6 M€

- Modalités de remboursement :

Le 30 juin 2015 4 607 000 €

Soit la date d'encaissement effectif par l'emprunteur dudit crédit d'impôt.

5. Affacturation :

- Eurofactor (affacturation déconsolidant) :

Fin 2002, CS SI a signé une convention d'affacturation avec Eurofactor. Cette convention prévoit que lorsque le défaut de paiement du débiteur est lié à son insolvabilité, le risque est supporté par la société d'affacturation dans la limite d'un montant garanti. En 2006 la filiale Diginext a conclu avec Eurofactor une convention d'affacturation similaire.

Le risque principal, risque de défaillance ou d'insolvabilité, ayant été transféré, ces créances sont déconsolidées et font partie intégrante des Disponibilités. Ces deux lignes sont rémunérées à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois.

Aux termes des accords du 27 avril dernier la convention d'affacturage avec Eurofactor a été aménagée portant le plafond de financement de 15M€ à 14M€ jusqu'au 31 décembre 2012 et à 13 M€ à partir du 1^{er} janvier 2013, pour une durée maintenue au moins jusqu'au 31 décembre 2013.

- OSEO (cession de créances professionnelles) :

La ligne de mobilisation de créances Loi Dailly utilisable par CS SI a été remontée de 15 M€ à 17,5 M€. Elle permet d'inclure les créances de Diginext sur les acheteurs publics et parapublics français dans la limite d'un sous plafond de 2,5 M€. Cette ligne globale de 17,5 M€ est confirmée jusqu'au 30 juin 2013.

A. Total affacturage déconsolidant (En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances cédées à Eurofactor	15 307	18 651
Dont créances cédées non garanties	(233)	(657)
Réserves / garanties	(2 356)	(464)
Total Créances cédées déconsolidantes en trésorerie	12 718	17 530

Au 31 décembre 2012 et tout au long de l'exercice, le pourcentage affecté aux comptes de réserves et de garanties est en moyenne de 15% contre un pourcentage de 2,5% appliqué au 31 décembre 2011 aux soldes de clôture en pointe.

B. Factors non déconsolidants (En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Clients OSEO	17 500	15 000
Client Eurofactor non garanti	210	641
Total Créances cédées non déconsolidantes	17 710	15 641

A la clôture le Groupe dépasse le plafond de remise de créances finançables d'un de ses factors. La saturation de la ligne OSEO de financement conduit à constater 4 637 K€ de créances cédées mais non finançables.

6. Résumé des plafonds de financements

(En milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Plafond de financement	Trésorerie utilisée	Plafond de financement	Trésorerie utilisée
Concours bancaires courants				
Cessions de créances OSEO	17 500	9 013	15 000	0
Affacturage	14 000	6 334	18 000	6 994
Ligne OSEO garantie par le CIR	9 363	9 363	4 756	4 756
Prêt - Crédit relais			5 400	5 400
Emprunt moyen et long terme	10 400	10 400	10 400	10 400

Au 31 décembre 2012 le plafond affacturage correspond au plafond de la ligne Eurofactor mis à disposition jusqu'à fin 2012. Au 31 décembre 2011 ce même plafond était de 18 000 K€ en pointe à la clôture.

Note 18 – Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Passifs non courants :		
Impôts différés	120	101
Autres	4	506
Total	124	607
Passifs courants :		
Avances et acomptes reçus	24 060	21 154
Fournisseurs	21 589	22 311
Dettes d'exploitation diverses ⁽¹⁾	46 079	52 785
Dettes sur immobilisations	0	1
Dettes diverses ⁽²⁾	6 255	11 212
Produits constatés d'avance	22 337	27 285
Total	120 320	134 748

Pour mémoire, selon la norme IFRS 5, les données bilancielle de 2011 ne sont pas retraitées. Les valeurs comparatives 2011 fournies intègrent les données portées par l'activité Transport ITS.

- (1) Sous cette rubrique figurent essentiellement la TVA sur les créances clients non encaissées, la TVA sur les factures clients à établir, la TVA due au titre du dernier mois de l'exercice, les dettes sociales (personnel, congés payés, organismes sociaux, ...). Les impôts directs exigibles sont négligeables.
- (2) Sous cette rubrique figure la dette sociale et fiscale de 3,4 M€ en principal au 31 décembre 2012 (contre 8,6 M€ en principal au 31 décembre 2011), constituée de février à mai 2011 selon le plan d'étalement négocié le 29 avril 2011 et dont les remboursements s'échelonnent jusqu'en septembre 2013.

Les produits constatés d'avance résultent de la méthode de dégagement du revenu décrite en note 1.6 (facturation excédant le chiffre d'affaires reconnu du fait de l'avancement du projet).

Note 19 – Personnel

Effectif moyen du groupe	31/12/2012	31/12/2011 (*)
France	1 508	1 616
Etranger	225	212
Total	1 733	1 828

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011 (*)
Salaires	70 915	75 056
Charges sociales	30 958	32 995
Participation des salariés et divers	0	0
Total	101 873	108 051

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

Note 20 - Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011 (*)
Dotations aux amortissements	(3 137)	(3 103)
Dotations / reprises (+) pour dépréciations	502	(964)
Dotations / reprises (+) pour provisions	(512)	(1 231)
Total	(3 147)	(5 298)

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

Note 21 - Autres charges et produits opérationnels

Exercice 2012 - En milliers d'euros	Charges	Produits	Net 2012
Déménagements et locaux vides	(2 062)		(2 062)
Restructuration – personnel	(2 625)	2 217	(408)
Résultat de cession d'actifs			
Litige sur affaire ⁽¹⁾	(2 214)	250	(1 964)
Autres	(1 340)	534	(806)
Total	(8 241)	3 001	(5 240)

Exercice 2011 - En milliers d'euros	Charges	Produits	Net 2011 (*)
Déménagements et locaux vides	(658)		(658)
Restructuration – personnel	(9 569)	2 066	(7 503)
Résultat de cession d'actifs	(225)	341	116
Litige sur affaire ⁽¹⁾		1 131	1 131
Autres	(2 541)	347	(2 194)
Total	(12 993)	3 885	(9 108)

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

(1) dont 0,9 M€ d'indemnité perçue sur le litige SNC Gallée Plessis en application d'une décision de la Cour d'Appel de Paris du 25 mai 2011 mais provisionnée en 2012 suite à la décision de la cour de cassation en décembre 2012 de renvoyer les parties devant une nouvelle cour d'appel. - cf. note 15.

Note 22 - Résultat financier

En milliers d'euros	2012	2011 (*)
Coût de l'endettement financier brut	(2 859)	(1 939)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	192	278
Coût de l'endettement financier net	(2 667)	(1 661)
Autres produits et charges financiers	(4 909)	(2 447)
Résultat financier	(7 576)	(4 108)

Détail des autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	2012	2011 (*)
Dotations nettes	(2 070)	(250)
Résultat de change et matières premières (y compris variation de juste valeur)	(2 925)	(2 283)
Dividendes	86	86
Total	(4 909)	(2 447)

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

Note 23 - Impôt sur les résultats

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011 (*)
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	(5 628)	(11 896)
Taux d'imposition théorique	33,33%	33,33%
Impôt sur les sociétés théoriques (a)	1 876	3 965
Produit/Charge d'impôt au compte de résultat	(2 359)	(2 041)
Impôt sur les sociétés des filiales étrangères au compte de résultat (b)	(468)	(250)
Charges CVAE au compte de résultat	(1 839)	(1 929)
Impôts différés Groupe fiscal France (dépréciation)		
Impôts différés CS Canada R&D (complément)		41
Divers Impôts différés	(52)	
Différence (a)-(b)	2 344	4 215
Déficit fiscal de l'exercice non activé	2 248	4 103
Autres (dont variation taux imposition filiales étrangères)	96	112
Total	2 344	4 215

(*) les chiffres ont été ajustés des retraitements expliqués en note 4 en application de la norme IFRS 5 suite aux opérations de cession de l'activité « Transport » et ne correspondent donc pas aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011.

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en minoration des charges de R&D (frais de personnel essentiellement).

La méthode retenue pour la détermination des impôts différés actifs liés aux pertes reportables du groupe fiscal France (très majoritairement à durée indéterminée) est décrite en note 1.12. Aucun impôt différé actif n'a été constaté au 31/12/2012.

La situation fiscale du Groupe est la suivante :

(En millions d'euros)	2012	2011
Base fiscale (déficits reportables et différences temporelles)	215,7	207,6
Economie potentielle maximale d'impôt correspondante	72,6	69,2

La société mère CS Communication & Systèmes a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales. Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficie à la société mère. En 2012 l'intégration génère 9 K€ d'économie d'impôt.

Rappels : Au titre de la CVAE, un impôt différé passif de 120 K€ est constaté en 2012 (101 K€ en 2011).

Note 24 - Gestion des risques de marché

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit, risque de change et risque de contrepartie.

A/ Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité se caractérise par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'impossibilité de rembourser les dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités confirmées.

Le financement court terme est principalement assuré par le recours à l'affacturage et à la cession de créances (commerciales et CIR). Ces lignes ont été aménagées et confirmées pour un plafond en pointe de 31,5 M€ jusqu'au 30 juin 2013 aux termes de l'accord signé le 27 avril 2012. Au 31 décembre 2012, exceptionnellement en pointe, le Groupe a utilisé l'intégralité des droits de remise de créances finançables chez l'un de ses factors. La saturation de la ligne OSEO de financement conduit à constater 4,6 M€ de créances cédées mais non finançables

Par nature, le montant utilisé est plafonné par le volume de créances émises et non encaissées. Une éventuelle faiblesse de la facturation limiterait la capacité du groupe à utiliser la totalité de ces lignes et à financer temporairement les dettes.

L'accord signé avec les partenaires financiers le 27 avril 2012 confirme et aménage les lignes de financement avec Eurofactor, pour un plafond maximum de 13 M€ à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, et avec OSEO, pour un plafond de 17,5 M€ jusqu'au 30 juin 2013 renouvelable.

Avec l'accord intervenu le 5 juin 2013, et sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital de 15 M€ devant intervenir avant le 15 août 2013, le groupe, qui a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir et qu'il disposera des moyens financiers nécessaires à la continuité de son exploitation et à son développement commercial.

Si 100% du montant de l'augmentation de capital de 15 millions d'euros qui sera soumise au vote des actionnaires de la Société le 15 juillet 2013 n'étaient pas souscrit, les partenaires bancaires et financiers auraient la faculté de reconsidérer les mesures consenties au titre de l'accord du 5 juin 2013. La Société devrait engager des discussions avec ses partenaires bancaires et financiers afin qu'ils acceptent de maintenir leurs concours dans les mêmes termes que ceux prévus par l'accord du 5 juin 2013.

B/ Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- Un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs.
- Un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des «swaps» de taux variable contre taux fixe. Le Groupe n'utilise plus depuis juillet 2012 d'instruments dérivés autorisés tels que des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers.

Il n'y a pas dans les comptes d'endettement à moyen et long terme représenté par des contrats de type crédit-bail, location financière, etc... à taux fixe ces contrats ne seraient pas, en tout état de cause, exposés au risque de taux d'intérêts.

L'endettement à court terme est constitué par la mobilisation de créances commerciales et des créances fiscales de crédit impôt recherche 2010 et 2011. Leurs volumes d'utilisation faisant l'objet d'une forte variabilité en fonction des flux de trésorerie quotidiens, aucune couverture n'a été mise en place.

Trésorerie et endettement à taux variables :

Au 31/12/2012 en milliers d'euros	Total	À – 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	101	101	
Passifs financiers			
- emprunt moyen/long terme	(10 400)	(10 400)	
- mobilisation créance CIR OSEO	(9 763)	(9 763)	
- mobilisation des créances commerciales Eurofactor – utilisation au 31/12/12	(6 334)	(6 334)	
- Cession créances commerciales OSEO – utilisation au 31/12/12	(9 013)	(9 013)	
Position nette avant gestion	(35 510)	(35 510)	
Instruments financiers dérivés	0	0	
Position nette après gestion	(35 510)	(35 510)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(351)	(351)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(351)	(351)	
Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Total	À – 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	1 294	1 294	
Passifs financiers	(27 901)	(27 901)	
- emprunt moyen/long terme	(20 907)	(20 907)	
- mobilisation des créances commerciales et utilisation des lignes de découvert	(6 994)	(6 994)	
Position nette avant gestion	(26 607)	(26 607)	
Instruments financiers dérivés	6 400	6 400	
Position nette après gestion	(20 207)	(20 207)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(202)	(202)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(202)	(202)	

L'indexation de l'emprunt moyen/long terme souscrit en juin 2009, décrite en note 17 sur les passifs financiers, sur un taux variable (Euribor trois mois) génère un risque financier en cas de hausse des taux. Ce risque faisait l'objet jusqu'au 16 juillet 2012 d'une couverture matérialisée par la mise en place d'un swap receveur de l'Euribor 3 mois et payeur d'un taux d'intérêts fixe de 2,10 %.

Suite à l'accord signé avec ses partenaires bancaires et financiers le 5 juin 2013, le risque de taux sera réduit du remboursement du Crédit Moyen Terme de 10,4 M€ et sera augmenté du nouvel emprunt octroyé par Oséo d'un montant de 3 M€ ainsi que du financement du CICE 2013. L'impact de la variation d'une hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat et sur les fonds propres serait ainsi réduite de -64 K€.

C/ Risque de contrepartie

La base de clientèle du groupe est constituée par de grands comptes. Près de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France. Les dépenses publiques dépendent de facteurs économiques et politiques et sont donc susceptibles de connaître des variations d'une année à l'autre.

Le groupe ne consent aucun prêt significatif à des personnes physiques ou morales externes, employés ou entités dont il détiendrait des titres et qui ne seraient pas consolidés.

Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

D/ Risque de change

Le groupe est soumis à deux catégories de risques liées à l'évolution du taux de change :

- le risque lié à la conversion des états financiers des activités implantées dans des pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière et est limité compte tenu de l'implantation géographique du groupe très majoritairement situé dans la zone euro.
- le risque transactionnel concernant les flux d'achats et de ventes dans des devises différentes de celle où l'opération est réalisée. Ce risque de change est cependant limité car chaque entité intervient très majoritairement dans son pays et dans sa devise. Les expositions résiduelles au risque de change sont principalement liées au dollar américain et localisées dans les sociétés françaises.

Le Groupe a mis en place des procédures de gestion des positions en devises résultant d'opérations commerciales et financières libellées en monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Conformément à ces procédures, toutes les expositions transactionnelles significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, notamment des opérations à terme et des options d'achat et de vente de devises.

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change et de taux, le groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan. A ce titre, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaies :

Au 31 décembre 2012, le risque de change est très limité compte tenu de la cession de l'activité « Transport ITS » très ouverte à l'international ; au 31 décembre 2012 les grands contrats commerciaux en cours sont libellés en euro. Aucun contrat ne fait actuellement l'objet de couverture de change.

Le groupe dispose à la clôture d'une ligne de change non utilisée de 8 M€.

Au 31/12/2012 (En milliers)	USD	GBP	CAD
Actifs	657	5	126
Passifs	(58)	0	
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	599	5	126
Montants couverts nets (b)	0	0	0
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	599	5	126
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - impact net en résultat	(30)		(5)

Les comptes courants en devises entre les filiales CS Canada, CS Roumanie et CS SI sont neutralisés pour ne faire apparaître que les créances et dettes commerciales.

Au 31/12/2011, trois contrats commerciaux en devises avaient fait l'objet d'une couverture de change efficace. L'exposition au risque de change après couvertures ne concerne donc essentiellement que les comptes courants des filiales détenus en devises.

Au 31/12/2011 (En milliers)	USD	GBP	CAD	CLP	AED
Actifs	21 205	50	2 298	915	755
Passifs	(3 523)	0	(963)	0	(363)
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	17 682	50	1 335	915	392
Montants couverts nets (b)	(600)	0	(729)	0	0
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	⁽¹⁾ 17 082	50	606	915	392
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - impact net en résultat	(128)	ns	23	ns	(13)
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - impact net en capitaux propres	27		(7)		

⁽¹⁾ correspondait principalement au compte courant créditeur de CS S1 vis à vis de sa filiale CS ITS America considéré depuis 2009 comme investissement net à long terme au sens de l'IAS39.

E/ Risque de prix

Le Groupe est, pour deux grands contrats commerciaux, exposé au risque de prix sur certaines matières premières (voir note 12). Le Groupe n'a pas souscrit de nouvelles couvertures matières au titre de ces deux contrats.

F/ Risque sur actions

Ainsi qu'il est indiqué en note 13, le groupe détient des Sicav monétaires euro à maturité courte dont le risque est minime. La valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations de cours sont sans impact sur le compte de résultat consolidé.

G/ Risque de crédit

Les risques de crédit auxquels le groupe est exposé sont peu élevés, en raison de la nature de ses clients, principalement des institutionnels, notamment des administrations, qui disposent d'une qualité de crédit de premier rang. Près de la moitié du chiffre d'affaires 2012 est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France.

Par ailleurs, des procédures d'acceptation des clients et des analyses de risques de crédit qui y sont liées sont intégrées au processus global d'évaluation des risques et sont mises en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Les créances clients font l'objet d'analyses et de suivis spécifiques, principalement les créances dont l'échéance contractuelle est dépassée.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Dont		
		Dépréciées	Ni dépréciées ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (factures émises avant retraitements et éliminations intragroupes)	36 408	2 495	30 530	5 876

Ventilation des créances échues et non dépréciées :

Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 61 jours
3 314	1 080	1 482

Note 25 - Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Cf.	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés :			
Avals et cautions hors Groupe et engagements liés à l'exécution des marchés (hors restitution d'acomptes)	A	2 755	11 262
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	B	42 028	45 147
Avals, cautions et garanties	C	26 252	42 305
Autres garanties données			
Engagements reçus :			
Avals, cautions et garanties		0	88

Les informations relatives à l'exercice 2011 n'ont pas été ajustées en application de la norme IFRS 5. Elles correspondent aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011 et incluent les données de l'activité « Transport » ITS.

Le groupe retraite les contrats significatifs de location financement, si applicable. En ce qui concerne les instruments de couverture, voir note 12.

A/ Avals et cautions hors Groupe et engagements liés à l'exécution des marchés

Le groupe, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est parfois amené à mettre en place des garanties de soumission. Egalement, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, le groupe est amené à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place (387 K€).

B/ Nantissements, hypothèques et sûretés réelles consenties

Nantissement (En milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant de l'actif nanti au 31/12/2012
Sur immobilisation financière ⁽¹⁾	06/05/2011	Indéterminé	39 672
Sur comptes de garantie et de réserve Eurofactor	10/02/2005	Indéterminé	2 356

⁽¹⁾ Dans le cadre du refinancement du Groupe, l'accord du 6 mai 2011 (réitéré par l'accord du 27 avril 2012) établit le nantissement de 100% des titres détenus par CS SI dans ses filiales, Diginext 100 %, USB (soit 51% du capital de la société allemande), CS Romania 100% et CS Canada 100% et de 51% des titres CS SI détenus par CS SA.

C/ Avals, cautions et garanties

Ils sont essentiellement composés par :

- des garanties de loyers données aux propriétaires d'immeubles pris à bail par le groupe pour 3,7 M€ fin 2012 contre 8,2 M€ fin 2011 ;
- des garanties données dans le cadre de l'accord avec les partenaires financiers du 27 avril 2012 pour un total de 12,6 M€ au titre de la mobilisation du CIR et des lignes de cautions, change et couvertures effectivement utilisées à fin novembre 2012. La garantie donnée au titre du crédit relais de 5,4 M€ est caduque du fait du remboursement du prêt en octobre 2012 ;
- Des garanties données au titre des lignes de financement antérieures de 10 M€.

A noter que l'accord bancaire conclu le 5 juin 2013 prévoit :

- Le cautionnement solidaire de CS SA ;
- le nantissement de 100% des titres détenus par CS SI dans ses filiales, Diginext 100 %, USB (soit 51% du capital de la société allemande), CS Romania 100% et CS Canada 100% et de 51% des titres CS SI détenus par CS SA ;
- le nantissement des comptes de garantie et de réserve Eurofactor ;
- des garanties données au titre de la mobilisation du CIR 2010, 2011 et 2012 ainsi que du CICE 2013 par lesdites créances ;
- le maintien des avals et cautions hors Groupe et engagements liés à l'exécution des marchés (y compris restitution d'acomptes) existants au 31/12/2012 dans le cadre d'une nouvelle ligne de caution de 5 M€ ;
- un covenant financier applicable au « Contrat d'Ouverture de Crédits par Emission de Garanties 2013 », à savoir : Leverage ratio = Dette Financière Brute / EBITDA < 2,5.

Note 26 - Locations immobilières simples

Les engagements de baux sont évalués à :

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Total	17 843	21 539
Dont à moins d'un an	5 976	5 835
Dont à plus d'un an	11 867	15 704

Les informations relatives à l'exercice 2011 n'ont pas été ajustées en application de la norme IFRS 5. Elles correspondent aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011 et incluent les données de l'activité « Transport » ITS.

Note 27 - Honoraires d'audit et de conseil pris en charge au compte de résultat

(En milliers d'euros)	Deloitte		Mazars	
	2012	2011	2012	2011
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</u>				
Emetteur	71	108	71	108
Filiales intégrées globalement	76	75	58	106
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes</u>				
Emetteur				
Filiales intégrées globalement	41		30	
Sous-total	188	183	159	214

<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>				
Juridique, fiscal, social				
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)				
Sous-total				
Total	188	183	159	214

Les informations relatives à l'exercice 2011 n'ont pas été ajustées en application de la norme IFRS 5. Elles correspondent aux états financiers publiés dans le Document de Référence 2011 et incluent les données de l'activité « Transport » ITS.

Note 28 - Passifs éventuels

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de 20 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures. La totalité des droits accumulés au 31 décembre s'élève à 122 517 heures. Compte tenu de l'avis rendu en octobre 2004 par le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité et de la situation des entreprises du groupe en ce domaine, aucune provision n'est constatée au titre de ce droit.

Contrôles fiscaux

La société CS SI a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2011 portant sur les exercices 2008 et 2009. Les travaux de vérification ont pris fin en septembre 2011 sans faire apparaître de motifs de redressement significatifs.

Parallèlement la société CS SI faisait depuis septembre 2010 l'objet d'un examen du crédit impôt recherche, mené pour les exercices 2007 et 2008 par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. L'expert du Ministère a transmis à la société en novembre 2011 des conclusions favorables qui ne remettent pas en cause l'éligibilité des projets déclarés. Cependant des contestations de forme ont conduit à provisionner 200 K€ dans les comptes 2012.

Note 29 - Transactions avec les parties liées

Entreprises associées

Il s'agit d'entreprises détenues entre 20% et 50%, non contrôlées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions se font sur la base de prix de marché.

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts à long terme	-	-
Créances d'exploitation	1 456	2 300
Dettes d'exploitation	-	-
Achats	-	-
Ventes	4 834	4 700

Les ventes aux parties liées sont exclusivement réalisées avec CenProCS Airliance dans le cadre d'un contrat dont le client final est Airbus.

Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération significative avec un actionnaire détenant plus de 5% de CS Communication & Systèmes.

La rémunération des dirigeants (membres du conseil d'administration et directeur général) est indiquée globalement ci-dessous pour chacune des catégories définies à IAS 24 «Information relative aux parties liées».

(En milliers d'euros)	2012	2011
Avantages à court terme	948	963
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	1 395	1 395
Avantages en capitaux propres	-	-

Le groupe n'a consenti aux organes d'administration et de gestion de CS ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS dans sa séance du 12 juillet 2005 a alloué à deux dirigeants une indemnité de départ en cas de révocation égale à 150% de leur rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100%). Ces indemnités sont subordonnées au respect de conditions de performance.

Note 30 - Evénements post-clôture

Le Conseil d'Administration de CS a décidé de soumettre à l'assemblée générale annuelle, qui doit se réunir le 15 juillet 2013 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, une résolution d'augmentation de capital de 15 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le groupe CS a conclu le 5 juin 2013 un accord avec ses partenaires bancaires et financiers qui prévoit, sous réserve de la réalisation de cette augmentation de capital avant le 15 août 2013 :

- le remboursement anticipé du Crédit Moyen Terme de 10,4 M€ à hauteur de 7 M€ (le solde du Crédit Moyen Terme, soit 3,4 M€, faisant l'objet d'un abandon de créance de la part des Banques) ;
- la mise en place d'une nouvelle ligne de cautionnements et d'une nouvelle ligne de couvertures de change, respectivement pour un encours maximum de 5 M€ et de 3 M€, utilisables jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- l'octroi par OSEO à CS d'un prêt de 3 M€ ainsi que le financement du CICE 2013 ;
- le maintien des lignes de mobilisation de créances d'OSEO et Eurofactor, respectivement jusqu'au 30 juin 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, la ligne d'OSEO étant portée de 17,5 M€ à 20 M€ ;
- la constitution d'un nouveau moratoire fiscal et social de 5 M€, après le remboursement anticipé du solde du moratoire existant, soit environ 1,8 M€.

Le groupe disposera ainsi des moyens financiers nécessaires à la continuité de son exploitation et à la mise en œuvre de sa stratégie de développement.